

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

COOPERATION INTERCOMMUNALE SIFUREP

Communication du rapport d'activité 2014

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapport du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) pour l'année 2014 est présenté au Conseil municipal en vertu de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ce document retrace les différents aspects de l'activité du Syndicat et des sept délégations de service public qu'il gère, à savoir :

- le service extérieur des pompes funèbres,
- le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre,
- le crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil,
- le crématorium du cimetière du Parc de Clamart,
- le crématorium de Champigny-sur-Marne,
- la maison funéraire de Nanterre,
- la maison funéraire de Montreuil.

Les missions du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne

Le Syndicat a été créé en 1905 dans le contexte de l'élaboration de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il est devenu syndicat mixte le 4 juin 2007. Il a pour objet, en lieu et place des communes et des établissements publics de coopération intercommunale adhérents les missions suivantes :

- assurer le service extérieur des pompes funèbres,
- organiser le contrôle des services délégués (4 crématoriums et 2 chambres funéraires),
- assurer des missions de conseil et assistance auprès des collectivités,
- accompagner les villes dans leurs réflexions sur l'amélioration de la gestion ou sur les actions d'aménagement des équipements publics funéraires,
- développer des partenariats avec les syndicats intercommunaux de cimetières.

Il exerce ces compétences pour 82 collectivités (81 communes et 1 communauté de communes) couvrant une population de plus de 3,5 millions d'habitants.

L'année 2014 a été marquée par l'adhésion d'une nouvelle commune (Montfermeil).

27 collectivités sont adhérentes à la centrale d'achat mise en place en 2012. 5 marchés ont été attribués.

Les faits démographiques marquants de l'année 2014 :

En 2014, 66,3 millions d'habitants résident en France. La population française a augmenté de 0,4%. Elle stagne par rapport à 2013. Le nombre de décès au niveau national est estimé à

556 000 (544 000 en France métropolitaine) soit une diminution de 14 000 personnes par rapport à l'année 2013. C'est le plus faible taux de mortalité depuis 2010.
En Ile-de-France, le nombre de décès est de 72 112 (soit une baisse de 2,2%).

L'espérance de vie à la naissance augmente légèrement. Pour les femmes, elle est de 85,4 ans et 79,2 ans pour les hommes.

Depuis 1994, l'écart hommes-femmes continue à se réduire passant de 8,2 à 6,2 années.

L'espérance de vie progresse partout en Europe et la réduction des écarts entre hommes et femmes s'observe pratiquement partout. En vingt ans, l'espérance de vie a progressé de 5,6 ans pour les hommes et de 3,6 ans pour les femmes.

La mortalité infantile ne diminue plus depuis 2010 et reste à un niveau de 3,5 décès d'enfants de moins de un an pour 1000 naissances.

En France 193 164 crémations ont été réalisées, soit une augmentation de 1,6% par rapport à 2013. Le taux de crémation en Ile-de-France représente 30,37% des décès, soit 21 433 crémations, avec une diminution de 1% par rapport à l'année précédente. Ce taux reste toujours inférieur au taux national estimé à 35,5%.

Le service extérieur des pompes funèbres

Le contrat de délégation du service public

La convention de délégation à la société OGF exerçant sous le nom commercial de « PFG-Pompes Funèbres Générales », est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de six ans.

Il est rappelé que la société OGF (Omnium de Gestion et Financement) ne bénéficie d'aucune exclusivité pour les services délivrés et que les familles restent, dans tous les cas, libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

La délégation porte sur les missions de service public suivantes sur l'ensemble du territoire des adhérents au SIFUREP, et pour les décès survenus à Paris en fonction des données légales ou contractuelles applicables :

- l'engagement tarifaire qui permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif (mise en bière, inhumation ou crémation) de 1674 € TTC pour l'année 2015. Ce tarif est appliqué dans le cadre d'un convoi local sur le territoire du SIFUREP ou sur Paris.
- les obsèques gratuites pour les personnes reconnues par les maires comme dépourvues de ressources suffisantes décédées et/ou domiciliées sur le territoire du SIFUREP,
- la mise en place de conditions particulières pour les obsèques d'enfants, gratuitement pour les enfants de moins d'un an et 50% pour les enfants de moins de 16 ans,
- l'application d'un tarif spécifique, inférieur de 6% en moyenne sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire du syndicat,
- les transports sur réquisition des autorités compétentes des corps des personnes décédées sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public (sauf problème médico-légal) et leur admission en chambre funéraire la plus proche,

- l'organisation et la coordination des opérations funéraires en cas de décès dus à une catastrophe,
- l'organisation, à la demande du SIFUREP, de cérémonies funèbres officielles.

L'évolution de l'activité

Sur le territoire du SIFUREP, il y a une augmentation du nombre de dossiers traités par rapport aux années précédentes, passant de 7 212 à 7 886. 2 735 obsèques ont fait l'objet d'une application du tarif SIFUREP (inférieur à 6% par rapport aux tarifs pratiqués).

Les obsèques complètes représentent 4 061 dossiers en légère diminution par rapport à 2013, pour le Val-de-Marne 1 329 (826 inhumations et 503 crémations) et 98 (62 inhumations et 36 crémations) pour Ivry-sur-Seine contre 107 en 2013.

La prise en charge des personnes dépourvues de ressources diminue de 10,8%, passant de 221 prises en charge en 2013 à 197 en 2014, 60 en ce qui concerne le Val-de-Marne (75 en 2013), 41 pour les Hauts de Seine, 11 pour Paris, 84 pour la Seine Saint Denis et 1 pour l'Essonne. 1 prise en charge pour Ivry-sur-Seine contre 3 en 2013.

Les obsèques de jeunes enfants de moins de un an passent de 218 en 2013 à 227 en 2014, soit une augmentation de 4% sur le territoire du SIFUREP. Pour le Val-de-Marne elle représente 98 enfants contre 83 en 2013. Pour Ivry-sur-Seine, le nombre est de 2 contre 5 en 2013. La prise en charge d'enfants de un an à seize ans diminue de 18 à 9, soit 50%, 4 contre 8 pour le Val-de-Marne et aucun pour Ivry.

Le nombre de services contractuels diminue de 2,3%, passant de 914 en 2013 à 893 en 2014, dont 479 pour le Val-de-Marne, 200 pour les Hauts de Seine, 40 pour Paris, 172 pour la Seine Saint Denis, 1 pour les Yvelines et 1 pour l'Essonne. Il passe de 56 à 41 pour Ivry-sur-Seine.

Qualité du service

Les remarques, sujétions et appréciations des questionnaires renvoyés par les familles sont prises en compte dans les agences. Le taux de retour au niveau national est de 43%.

Globalement l'indice de qualité a légèrement augmenté, seul le secteur des Hauts de Seine a progressé. Le secteur de Seine Saint Denis reste stable, Paris et le Val de Marne sont en baisse.

Le partenariat avec la société SGS se poursuit avec la mise en place de visites mystères dans les agences et lors de cérémonies par un organisme certificateur permettant d'avoir une vision de la qualité des services.

Le programme de rénovation et de réaménagement des agences se continue. Les travaux de 2014 ont principalement concerné les agences de Champigny pour le Val de Marne et Villepinte pour la Seine Saint Denis.

Les crématoriums

La crémation en France est estimée à 35,5% en 2014.

En Ile-de-France, elle représente 30,37% des décès. 21 433 crémations contre 21 648 en 2013, soit une diminution de près de 1%.

L'Ile-de-France compte seize crématoriums en service.

Les contrats de délégation prévoient les missions suivantes :

- réception des cercueils
- accueil des familles
- organisation des cérémonies
- contrôle administratif et technique avant l'introduction du cercueil dans le four
- crémation des cercueils
- pulvérisation des cendres
- fourniture de réceptacles simples (urnes cinéraires)
- recueil des cendres dans une urne sortie
- dispersion des cendres à la demande de la famille dans l'espace dédié
- crémation des restes mortels de corps inhumés
- délivrance des titres de concession pour les emplacements dans le site cinéraire

Des salles de cérémonie sont mises à disposition de toutes les familles qui accompagnent un défunt. Elles peuvent être utilisées pour une cérémonie d'adieu personnalisée ou non. Elles peuvent également être utilisées sans crémation mais cette prestation reste rare.

Chaque année, une cérémonie du souvenir est organisée dans les différents crématoriums.

Le Crématorium du Mont-Valérien à Nanterre

La société OGF est délégataire du SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium et du jardin du souvenir pour une durée de dix huit ans. Un avenant au contrat de concession prolonge la durée de délégation jusqu'au 27 juin 2023.

Le site comprend deux fours et a traité 1 537 crémations contre 1 975 en 2013 soit une baisse de l'activité de 22%. Cette diminution d'activité est due en partie à la fermeture totale de l'équipement durant un mois et demi pour travaux (remplacement des fours, système de filtration installé, création d'une nouvelle salle de cérémonie)

En 2014, la crémation a concerné 52% d'hommes et 48% de femmes.

La destination finale des cendres est évaluée par le personnel du crématorium en fonction des informations communiquées par les familles ou les entrepreneurs de pompes funèbres.

28,9% des urnes sont remises aux familles, 21,3% aux opérateurs funéraires, 0,6% sont déposées dans des cavurnes et 0,1% dans des cases de columbarium.

33,6% sont remises sans mention de la destination finale (dispersion, cavurnes, columbarium, caveau de famille ...). La dispersion des cendres représente 13,6% des crémations.

1,9% des urnes ont été laissées en dépôt temporaire au crématorium pour un temps très bref permettant ainsi aux familles de prendre une décision quant à leurs destinations finales.

97% des crémations sont précédées d'une cérémonie d'adieu simple et 2% d'une cérémonie personnalisée et 1% ne pratiquent pas de cérémonies.

A la suite des travaux d'embellissement, les tarifs ont augmenté de 10% pour les prestations du crématorium et de 2% pour le jardin du souvenir.

A titre indicatif, le tarif (pour les communes adhérentes au SIFUREP) d'une crémation adulte est de 547 €, 273 € pour celle d'un enfant de un à douze ans et 136 € pour un enfant de moins de un an.

La location de la salle de cérémonie est de 136 €.

La dispersion des cendres au jardin du souvenir est de 50 € (55 € pour les communes extérieures).

Le droit d'occupation pour dix ans pour l'expression de la mémoire varie de 289 € à 478 € en fonction des supports.

Le Crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil

La délégation est attribuée à la société Groupement Funéraire Francilien (G2F) jusqu'au 5 avril 2018 et porte sur la construction et l'exploitation d'un crématorium et d'un jardin cinéraire. Un avenant au contrat de concession prolonge la durée de la délégation jusqu'au 30 octobre 2021.

Le site comprend deux fours. Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2014 s'élève à 1 296 contre 1 289 soit une augmentation de 0,5%.

Les crémations se répartissent en 54% d'hommes et 46% de femmes.

La destination des cendres est mal connue puisque la majorité des urnes soit 76,4% est remise aux familles ou aux opérateurs funéraires sans mention de la destination finale (dispersion, caverne, columbarium, caveau de famille ...).

La dispersion des cendres représente 12,6% des crémations et 11% des urnes ont été laissées en dépôt temporaire au crématorium.

96,2% des crémations sont précédées d'une cérémonie d'adieu simple et 3,8% ne pratiquent pas de cérémonies.

Les tarifs ont augmenté de 0,2% pour les prestations du crématorium et du jardin du souvenir.

Le tarif d'une crémation adulte est de 628 €, pour un enfant de un à douze ans 314 € et pour un enfant de moins de un an 157 €.

La location de la salle de cérémonie est de 177 €. La dispersion des cendres est de 116 €.

Le Crématorium de Champigny-sur-Marne

La délégation de service public portant sur la réalisation et l'exploitation du crématorium et du jardin cinéraire associé, a été attribuée à la SAEM des pompes funèbres de Paris.

Des travaux de mises aux normes du système de filtration ont été réalisés sans allongement de la durée du contrat mais avec une augmentation progressive des tarifs.

Le site comprend deux fours et a procédé à 1 365 crémations contre 1 557 en 2013 soit une baisse de 12%.

La destination des cendres se répartie en :

- 19% dépôt en columbarium
- 31% dépôt dans un caveau
- 2% dépôt dans un caveau
- 17% dispersion sur site
- 16% dispersion en pleine nature
- 6% conservé à domicile
- 9% est non connu

Le jardin cinéraire est toujours peu utilisé : 136 dispersions de cendres, 16 cases de columbarium et 10 caves.

Les tarifs ont augmenté de 0,6%.

Le coût moyen d'une crémation adulte est de 676 €, 338 € pour un enfant de un à douze ans et 169 € pour un enfant de moins d'un an.

La location de la salle est de 154 €.

La dispersion des cendres coûte 89 € et la plaque souvenir 190 € pour cinq ans.

Le prix des cases de columbariums varie de 119 à 998 € en fonction de la durée, il en est de même pour les caves de 356 à 1 069 €.

Le Crématorium de Clamart

La délégation porte sur la construction, l'aménagement et l'exploitation du crématorium et du jardin du souvenir. C'est la société OGF qui en est délégataire pour une durée de vingt ans et ce jusqu'au 31 janvier 2025. Un avenant au contrat prolonge la durée de délégation jusqu'au 31 janvier 2031.

Le site comprend un four et a traité 1 401 crémations contre 1 171 en 2013 soit une augmentation de 19%. Cette hausse s'explique par la fermeture temporaire du crématorium de Nanterre pour travaux.

39,2% des urnes sont remises aux familles, 28,9% aux opérateurs funéraires, 6% sans mention de la destination finale (dispersion, caves, columbarium, caveau de famille ...), 9,1% des urnes ont été laissées en dépôt avant la prise de décision des familles et 11,2% sont dispersées au jardin du souvenir.

Les crémations se répartissent en 53% d'hommes et 47% de femmes.

La fréquentation de la salle de cérémonie est de 95% pour des crémations précédées d'une cérémonie. Seul 4% des crémations le sont sans cérémonie.

Les tarifs ont augmenté de 0,65%.

Le coût moyen d'une crémation adulte est de 626 €, 313 € pour un enfant de un à douze ans et 156 € pour un enfant de moins d'un an. La dispersion des cendres coûte 90 € et la plaque souvenir pour dix ans de 299 €.

Les Chambres Funéraires

Les chambres funéraires sont des locaux destinés à accueillir les corps des personnes décédées avant leur inhumation ou leur crémation.

L'admission en chambre funéraire intervient dans un délai de 48 heures à compter du décès. Ce délai est porté à 72 heures lorsque le corps a subi des soins de conservation.

Le délégataire est chargé de par son contrat, d'offrir aux usagers une prestation complète d'obsèques (admission des corps et des cercueils, conservation, accueil des familles, accueil des entreprises funéraires habilitées). Il peut à la demande des familles organiser la présentation des corps et des cercueils en salons temporaires ou privés.

Chambre Funéraire de Nanterre

La gestion en a été confiée à OGF. Cette délégation porte sur la rénovation et l'exploitation de la chambre funéraire pour une durée de vingt deux ans et se termine le 3 octobre 2029.

1 260 admissions ont été faites en 2014 contre 1 453 en 2013 soit une diminution de 13,2%.

- 944 pour un séjour de courte durée
- 67 pour un séjour de longue durée
- 249 pour un séjour avant départ

La durée moyenne du séjour d'un corps à la chambre funéraire est de 5,8 jours.

Les soins pratiqués par la chambre mortuaire :

- 23% de thanatopraxie
- 24% de toilette mortuaire
- 53% sans soins

Les tarifs des différentes prestations ont augmenté de moins de 1% :

- Admission en chambre funéraire 109 €
- Utilisation des installations techniques 151 €

Les autres prestations s'échelonnent de 57 € à 580€.

Chambre Funéraire de Montreuil

La gestion en a été confiée à OGF. Cette délégation porte sur la rénovation et l'exploitation de la chambre funéraire à compter du 1^{er} janvier 2008 pour une durée de vingt deux ans, et se termine le 31 décembre 2029.

675 admissions ont été faites contre 747 en 2013 soit une diminution de 9,6%.

- 508 pour un séjour de courte durée
- 18 pour un séjour de longue durée
- 149 pour un séjour avant départ

La durée moyenne du séjour d'un corps à la chambre funéraire est de 5,7 jours.

Les soins pratiqués par la chambre mortuaire

- 32% de thanatopraxie
- 57% de toilette mortuaire
- 11% sans soins

Les tarifs des différentes prestations ont augmenté de moins de 1% par rapport à 2013

- Admission en chambre funéraire 132 €
- Utilisation des installations techniques 183 €

Les autres prestations s'échelonnent de 66 € à 432€.

Pièces consultables en séance :

- rapport d'activité 2014 du SIFUREP
- Rapport d'activité 2014 du Service Extérieur des Pompes Funèbres
- Rapport d'activité 2014 du Crématorium de Nanterre
- Rapport d'activité 2014 du Crématorium d'Arcueil
- Rapport d'activité 2014 du Crématorium de Champigny-sur-Marne
- Rapport d'activité 2014 du Crématorium de Clamart
- Rapport d'activité 2014 de la chambre funéraire de Nanterre
- Rapport d'activité 2014 de la chambre funéraire de Montreuil

Ces rapports sont accessibles sur le site Internet du SIFUREP : www.sifurep.com¹

NB : Le compte administratif 2014 du SIFUREP sera réglementairement annexé au compte administratif de la ville.

¹ Librement en ce qui concerne le rapport d'activité 2014 du SIFUREP et via les codes d'accès adhérents suivants en ce qui concerne les autres rapports : identifiant « 94200 » / mot de passe : EW6NY5.